

Priorités fédérales canadiennes 2026 pour les communautés de la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent

Janvier 2026

L'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent appelle le gouvernement du Canada à soutenir les priorités suivantes afin de préserver la prospérité économique et la santé environnementale des communautés de la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.

Développer le corridor économique de la Côte douce dans la région des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent

- Préserver l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACÉUM) et profiter de l'examen conjoint de 2026 pour réaffirmer et renforcer la mise en œuvre des dispositions relatives à la résilience des chaînes d'approvisionnement (chapitres 12 et 14) ainsi qu'au Comité nord-américain sur la compétitivité (chapitre 26), afin de consolider une solide relation commerciale canado-américaine et l'économie de 12 000 milliards de dollars de la région des Grands Lacs.
- Établir des partenariats avec les municipalités et les Premières Nations afin d'attirer un demi-million de nouvelles entreprises dans notre région au cours de la prochaine décennie, en mettant l'accent sur les industries stratégiques, innovantes et à forte consommation d'eau, perpétuant la fière tradition manufacturière de la région tout en protégeant la santé de nos lacs et de nos rivières.
- Soutenir la résilience transfrontalière des principales industries manufacturières et des ressources naturelles en Amérique du Nord – notamment l'acier, l'aluminium, la fabrication automobile et les minéraux critiques – afin de renforcer la sécurité économique de notre région dans un contexte d'incertitude commerciale.
- Tirer parti du réseau multinational de l'Alliance des villes en vue d'atténuer les répercussions des tarifs douaniers sur les entreprises et les collectivités canadiennes, de plaider en faveur d'un allègement tarifaire et de renforcer la stabilité à long terme de la relation commerciale entre le Canada et les États-Unis.

Accroître le commerce maritime sur la Voie maritime des Grands Lacs et du Saint-Laurent

- Faire progresser une stratégie fédérale intégrée des chaînes d'approvisionnement pour le corridor maritime des Grands Lacs et du Saint-Laurent en accordant la priorité à notre région dans le cadre du Fonds pour la diversification des corridors commerciaux de 5 milliards de dollars, et en orientant les investissements vers les ports maritimes, les terminaux à conteneurs intérieurs, les plateformes ferroviaires et les connexions multimodales.
- Accélérer la modernisation de l'Agence des services frontaliers du Canada, notamment en augmentant la capacité canadienne de dédouanement des conteneurs à Québec et à Hamilton, et en évaluant de futurs sites, tels que Windsor, Port Colborne et Picton, dans le but de renforcer la résilience face aux perturbations commerciales.
- Accélérer l'électrification des ports et des navires ainsi que l'adoption de carburants maritimes propres dans l'ensemble de la Voie maritime des Grands Lacs et du Saint-Laurent, en collaboration avec les municipalités et l'industrie, afin de réduire les émissions, d'améliorer la qualité de l'air et de l'eau et de générer des bénéfices sanitaires et environnementaux pour les communautés riveraines.
- Soutenir une approche nord-américaine coordonnée et à long terme en matière de construction navale et de modernisation des flottes, laquelle renforcerait la capacité industrielle maritime,

favoriserait le développement de technologies de navires propres et accroîtrait la résilience et la compétitivité des chaînes d'approvisionnement maritimes communes.

- Soutenir la vision canadienne d'une économie bleue par la modernisation de la réglementation et l'investissement dans la Voie maritime, en reconnaissant les ports d'eau douce et les chaînes d'approvisionnement maritimes comme des actifs économiques d'importance stratégique nationale.

Renforcer les communautés d'eau douce et protéger nos précieuses ressources en eau douce

- Mettre en place un programme dédié aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées dans le cadre du Fonds pour bâtir des communautés fortes, accordant la priorité aux municipalités et aux Premières Nations et coordonné avec le Fonds pour la diversification des corridors commerciaux, afin d'harmoniser les améliorations des infrastructures locales d'eau avec les investissements dans les chaînes d'approvisionnement et les corridors commerciaux d'importance nationale.
- S'appuyer sur l'investissement historique de 650 millions de dollars canadiens – dont 420 millions de dollars pour les Grands Lacs – en mettant pleinement en œuvre un volet municipal dans le cadre du Plan d'action sur l'eau douce et du Fonds stratégique de 100 millions de dollars pour les technologies de sécurité de l'eau, afin de stimuler l'activité économique locale, de soutenir la pêche et la chasse pratiquées à des fins de subsistance et de fournir aux communautés les outils nécessaires pour faire progresser l'innovation dans le domaine de l'eau au cours de la prochaine décennie, en étroite collaboration avec les gouvernements locaux.
- Protéger le financement des activités essentielles de l'Agence de l'eau du Canada en matière de science de l'eau douce, de prestation de programmes et de modernisation de la Loi sur les ressources en eau du Canada, afin que l'Agence puisse continuer à assurer une coordination nationale, un soutien aux politiques fondées sur des données probantes et une assistance technique aux municipalités, aux Premières Nations et aux partenaires.
- Adopter une loi fédérale définissant l'eau, les sources d'approvisionnement en eau, l'eau potable, les eaux usées et les infrastructures connexes situées sur, dans ou sous les terres des Premières Nations, établir des normes exécutoires afin de faire respecter les droits issus de traités des Premières Nations et garantir à l'ensemble des résidents canadiens l'accès à une eau propre, saine et abordable.
- Désigner les microplastiques comme une « substance chimique préoccupante d'intérêt mutuel » en vertu de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, compte tenu de leur présence généralisée dans les lacs et les rivières de notre région.
- Financer pleinement et cibler les efforts de prévention et de contrôle des espèces aquatiques envahissantes à l'échelle régionale, entre autres en réservant une part spécifique de l'investissement fédéral de 10 millions de dollars aux corridors à haut risque afin de soutenir l'application de la réglementation, les interventions rapides et la coordination transfrontalière.
- Inclure et accroître le financement de l'Entente Canada–Québec sur le Saint-Laurent dans le cadre de son renouvellement pour la période 2026-2041, en soulignant que les contributions fédérales n'ont pas augmenté depuis plus de 15 ans malgré les pressions environnementales croissantes qui s'exercent sur ce réseau fluvial d'importance nationale.

Protéger les communautés, les entreprises et les logements contre les phénomènes météorologiques extrêmes

- Accroître les investissements fédéraux à long terme dans la résilience aux catastrophes en mettant en œuvre les recommandations de la coalition *Climate Proof Canada*, parmi lesquelles un financement supplémentaire de 2 milliards de dollars au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes en 2026, suivi d'au moins 1 milliard de dollars par année, en parallèle avec un renforcement de la cartographie des risques d'inondation, de l'expertise en matière d'érosion des côtes d'eau douce et de la création d'un programme national d'assurance contre les inondations, afin de protéger les habitations, de préserver l'accès au financement hypothécaire et de réduire les coûts à long terme associés aux catastrophes.
- Rétablir le financement fédéral destiné aux infrastructures de lutte contre l'érosion des berges, tel que recommandé à l'unanimité par le Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités à l'automne 2024, afin de soutenir des projets essentiels visant à protéger les communautés situées le long des côtes d'eau douce du Canada.
- Mobiliser des capitaux privés afin de renforcer le financement de la résilience en confiant aux organismes gouvernementaux le mandat d'élaborer des modèles de financement innovants misant sur des partenariats avec le secteur privé.

À propos de l'Alliance des villes

L'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent est une coalition multinationale d'élus de gouvernements de proximité, de Premières Nations et de nations tribales réunis au sein de ses organisations américaine et canadienne. Elle œuvre à favoriser la prospérité économique et à protéger l'eau douce pour les générations à venir. Pour plus d'informations, veuillez contacter Gabriel Alves à l'adresse suivante : galves@glslcities.org.